

N°DEC-2024-92

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION, PAR L'ASSOCIATION BREAK DANCE CREW, D'UN ATELIER D'INITIATION AU BREAKDANCE / HIP-HOP, LE LUNDI 15 JUILLET 2024 SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS HENRI ARLÈS ÉLÉMENTAIRE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec l'ASSOCIATION BREAK DANCE CREW – 14 bis rue Montreuil - 75004 PARIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un atelier d'initiation au breakdance / hip-hop, le lundi 15 Juillet 2024 de 14 heures à 15 heures 30 sur l'accueil de loisirs Henri Arlès élémentaire.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'ASSOCIATION BREAK DANCE CREW, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 105 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 juin 2024.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 JUIN 2024
Et de sa publication le 10 JUIN 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS